Je soussigné Ivan STEPANIAN, Président Fondateur d'Horizon EFREI, association loi 1901 ayant pour but le développement de la collaboration étudiante et le soutien de projets étudiants à EFREI PARIS, valide les modifications de Statuts présentées en Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2022.

L'association Horizon EFREI est désormais officiellement une association étudiante, agissant dans de le cadre de la vie étudiante d'EFREI PARIS.

Je valide la modification des détails de l'objet et de l'activité d'Horizon EFREI conformément à l'Article 4.4 des précédents Statuts de l'Association, ainsi que la réorganisation des Articles et le déplacement des sections parlant du détail des activités de l'Association dans le Règlement Intérieur.

Je valide également la modification de l'Article "Assemblée Générale Constitutive", avec l'ajout des valeurs officielles d'Horizon EFREI et le retrait des informations personnelles des Membres Fondateurs (qui sont toujours présentes dans le Procès-Verbal d'Assemblée Générale Constituve, archivé au greffe de la préfecture du Val de Marne).

Je déclare que le rôle de Membre Fondateur est désormais consultatif et n'a plus d'influence sur les permissions de modifications des Statuts.

C'est en souhaitant solennellement réussite, joie et progrès à tous les Membres d'Horizon EFREI, et a fortiori, d'EFREI PARIS, que je signe cette Validation des Statuts, qui officialise Horizon EFREI comme "association étudiante EFREI".

Que l'on puisse, et que les futures générations d'étudiants puissent collaborer, se développer et s'exprimer.

Que chacun puisse contribuer à la construction de cette association avec altruisme et respect, pour s'épanouir et s'enrichir au travers d'une expérience humaine de camaredie.

Enfin, que tous s'ouvrent à une vision optimiste, ambitieuse et décente de leur avenir et de l'avenir d'EFREI PARIS : construisons sans cynisme.

Solidairement,

Ivan STEPANIAN, Président Fondateur d'Horizon EFREI

Lu et approuve

I.S.